



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
14 avril 2023  
Français  
Original : anglais

---

**Session annuelle de 2023**

5-9 juin 2023, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Évaluation**

**Réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui  
du PNUD à l'accès à la justice**

**I. Introduction**

1. En 2022, le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a procédé à une évaluation de l'appui du PNUD à l'accès à la justice pour la période allant de 2014 à la fin 2022 (DP/2022/6). L'évaluation se fondait sur la définition que le PNUD a adoptée de l'accès à la justice, à savoir « la capacité d'une personne à trouver des voies de recours, par l'intermédiaire du système judiciaire formel ou informel, et conformément aux principes et normes des droits humains ».

2. Le PNUD a pour objectif central de transformer les conditions de vie des personnes vivant dans la pauvreté et de celles qui sont exclues et marginalisées. En témoignage de l'importance des travaux du PNUD, les auteurs du Plan stratégique pour 2022-2025 ont fait de la promesse de « ne laisser personne de côté » l'un de ses trois grands axes de changement. Un an après le début de la mise en œuvre du Plan stratégique, les constatations et les recommandations issues de cette évaluation prospective sur l'accès à la justice sont opportunes et précieuses.

3. Les constatations et recommandations contribueront à tracer l'orientation stratégique du PNUD et serviront de base à la définition théorique et pratique des modalités d'action qu'il doit suivre pour intégrer l'accès à la justice dans le cadre général de l'état de droit, des droits humains, de la gouvernance et de la résilience. Elles aideront aussi le PNUD à améliorer sa contribution collective à la stratégie pour la promotion de l'égalité des genres, son offre en cas de crise, sa stratégie numérique et ses contributions à l'appui à la justice, aux droits humains et à l'état de droit de l'ensemble du système des Nations Unies.

4. L'évaluation a été conçue pour être formative, c'est-à-dire axée sur l'apprentissage organisationnel de façon à : a) aboutir à des enseignements, des conclusions et des recommandations qui contribuent à la prise de décision et à l'apprentissage pour améliorer la contribution du PNUD au Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable ; b) contribuer à la responsabilité institutionnelle en évaluant les performances et les contributions du PNUD à ce jour dans la réalisation de son objectif déclaré d'intégrer



et de définir les modalités d'action de l'accès à la justice en mettant en évidence les facteurs contextuels, stratégiques et opérationnels qui peuvent influencer les progrès.

## II. Accès à la justice dans le contexte du développement mondial

5. Selon le *Rapport sur le développement humain 2022*, le monde connaît une « polycrise » dans laquelle « certes, l'humanité a déjà connu les maladies, les guerres et les dérèglements climatiques. Mais la convergence de pressions planétaires déstabilisantes, d'inégalités croissantes, de transformations sociales radicales visant à alléger ces pressions et d'une polarisation généralisée génère des sources d'incertitude nouvelles, complexes et interactives pour la planète et ses habitants »<sup>1</sup>. Les crises multiples et conjuguées ont menacé les progrès mondiaux accomplis en vue de réaliser les objectifs de développement durable et ont entraîné la baisse de l'indice de développement humain pour la deuxième année consécutive, « effaçant les gains obtenus au cours des cinq années précédentes »<sup>2</sup>, ainsi que ceux qui avaient été obtenus en matière de gouvernance efficace, responsable et inclusive<sup>3</sup>. Citons par exemple le risque croissant de crises économiques, d'inégalités, de conflits et de violence, la polarisation, les risques pour l'état de droit<sup>4</sup> et les menaces pesant sur les droits humains<sup>5</sup>. La liberté d'expression s'est dégradée dans 35 pays en 2022, contre sept pays dix ans auparavant, tandis que la censure gouvernementale des médias a empiré dans 47 pays et que la répression gouvernementale des organisations de la société civile a reculé dans 37 pays<sup>6</sup>.

6. Ces évolutions affectent les capacités des pouvoirs publics à répondre aux besoins de justice dans des conditions qui soient compatibles avec les normes des droits humains et à une échelle suffisante pour satisfaire des besoins croissants. En 2019, les écarts en matière de justice révèlent que 5,1 milliards de personnes (soit un tiers de la population mondiale) ont au moins un besoin judiciaire auquel il n'a pas été répondu, ne sont pas en mesure de résoudre leurs difficultés judiciaires et/ou sont privées des possibilités que leur offre la loi – et quelque 243 millions de personnes vivent dans des conditions d'injustice extrême<sup>7</sup>. La pandémie de COVID-19 et les crises qui en ont découlé n'ont fait qu'aggraver cette situation<sup>8</sup>. Comme l'indique l'évaluation, l'existence de systèmes judiciaires efficaces et réactifs est indispensable pour garantir les conditions propices au développement socioéconomique et à la protection sociale, et pour faire en sorte que des mesures d'intégrité et de lutte contre la corruption soient prises afin de promouvoir un environnement financier sain en faveur du développement et de la réalisation des objectifs de développement durable.

7. La pandémie de COVID-19 n'a pas seulement créé une urgence judiciaire, elle a aussi révélé l'existence d'inégalités et d'injustices profondes dans le monde entier, mettant en question les notions de justice, d'équité et de responsabilité, et démontrant

<sup>1</sup> Rapport sur le développement humain 2021/2022, avant-propos.

<sup>2</sup> Ibid, fig. 2, p 4.

<sup>3</sup> Ibid, fig. 4.5, p 15.1.

<sup>4</sup> World Justice Project. Indicateur de l'état de droit 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://worldjusticeproject.org/rule-of-law-index/> et World Justice Project, Indicateur de l'état de droit 2022, Insights, WJP, 2022.

<sup>5</sup> Déclaration de l'Administrateur du PNUD, 10 décembre 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.undp.org/speeches/draft-statement-undp-administrator-human-rights-day-2022-10-december>.

<sup>6</sup> Defiance in the Face of Authorization, Institut V-Dem, 2023.

<sup>7</sup> Measuring the Justice Gap: A People-Centered Assessment of Unmet Justice Needs Around the World, World Justice Project, 2019.

<sup>8</sup> The COVID-19 Pandemic and Global Justice Gap, World Justice Project, octobre 2020.

la nécessité de s'attaquer aux structures persistantes d'inégalité pour les éliminer et d'adopter des définitions plus larges de la justice<sup>9</sup>. La crise multiple a inspiré des mouvements sociaux et des contestations d'intensité plus forte de la part de personnes réclamant la justice, qu'il s'agisse de systèmes juridiques plus justes et équitables ou d'une meilleure justice sociale, économique, de genre, raciale et environnementale<sup>10</sup>. Dans la plupart des pays, les gouvernements ont répondu en s'attaquant aux droits et en penchant vers l'autoritarisme, mettant du même coup en péril des contrats sociaux déjà fragiles<sup>11</sup>. La baisse des financements octroyés au secteur de la justice fait apparaître une tendance inquiétante : une diminution de 36 % depuis le pic de 2015, et le désengagement des pays donateurs<sup>12</sup>.

8. Les besoins de justice des gens ordinaires constituent un besoin de développement fondamental. C'est particulièrement le cas pour les populations exclues et les personnes qui vivent dans des situations de crise et de fragilité où leurs besoins ne sont pas satisfaits malgré l'urgente nécessité d'établir des services de justice pour soutenir l'activité économique et la protection du développement. Cette inégalité et l'absence d'accès à la justice compromet la confiance envers l'État, ce qui peut entraîner des risques voire déclencher des conflits<sup>13</sup>. Les situations de crise et de fragilité empêchent de répondre aux besoins en matière de justice civile et pénale, tandis que les acteurs humanitaires concentrent leur aide sur l'appui aux services de justice que fournissent des organismes internationaux dans le cadre d'un soutien immédiat en cas de crise, sans réel effet durable sur les capacités nationales. Les opérations politiques, de maintien et de consolidation de la paix mandatées par le Conseil de sécurité des Nations Unies exercent souvent des missions essentielles pour appuyer et renforcer l'état de droit, l'autorité et la stabilisation de l'État ; cependant, ce n'est qu'en travaillant en lien étroit avec les acteurs du développement que l'on pourra tirer parti du soutien institutionnel afin de répondre aux besoins des gens en matière de justice, en particulier ceux qui sont les plus exposés au risque d'être laissés de côté.

9. Depuis 2004, le PNUD a concentré ses efforts concrets sur la promotion de l'accès à la justice comme moteur de développement, contrairement à la majorité des acteurs exerçant dans le domaine de l'état de droit international<sup>14</sup>. Lors de la finalisation du Programme 2030, le PNUD a joué un important rôle technique et de plaidoyer afin de convaincre, par de robustes arguments, que la fourniture de services judiciaires et les principes relatifs à l'accès à la justice devaient faire partie intégrante de l'objectif de développement durable n° 16 sur la paix, pour la justice et des institutions solides. Il a fait la promotion du dialogue sur l'accès à la justice et l'état de droit aux niveaux mondial et régional comme élément essentiel au développement durable et a travaillé en lien avec les parties prenantes pour encourager une

<sup>9</sup> Beyond the Pandemic: The Justice Emergency, Leanne McKay, PNUD, avril 2021.

<sup>10</sup> Carnegie Endowment for International Peace, Global Protest Tracker, disponible à l'adresse suivante : <https://carnegieendowment.org/publications/interactive/protest-tracker>, et Press, B., & Carothers, T., Worldwide Protests in 2020: A Year in Review (Carnegie Endowment for International Peace: December 2020). Available at <https://carnegieendowment.org/2020/12/21/worldwide-protests-in-2020-year-in-review-pub-83445>; Isabel Ortiz *et al.*, World Protests: A Study of Key Protest Issues in the 21st Century (New York, Palgrave MacMillan, Columbia University, Friedrich-Ebert-Stiftung, 2022). Disponible à l'adresse suivante : <https://link.springer.com/book/10.1007/978-3-030-88513-7>.

<sup>11</sup> Beyond the Pandemic, voir *supra*.

<sup>12</sup> Manuel, M. et Manuel, C., avril 2021. People-Centred Justice For All: A route to scaling up access to justice advice and assistance in low-income countries. Chiffres du Comité d'aide au développement de l'OCDE pour 2019.

<sup>13</sup> Beyond the Pandemic, PNUD 2022, disponible à l'adresse suivante : <https://www.undp.org/publications/beyond-pandemic-justice-emergency>.

<sup>14</sup> Note d'orientation 2004 du PNUD sur l'accès à la justice.

compréhension globale de l'accès à la justice, en plaidant résolument pour l'inclusion d'un indicateur relatif à la justice civile afin de mesurer la cible 16.3.3 concernant l'état de droit et l'accès à la justice. Cette étape cruciale, approuvée par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, a confirmé l'approche retenue par le PNUD selon laquelle l'accès à la justice est un objectif de développement et un facteur propice à la réalisation des objectifs de développement durable. Malgré le libellé très clair de l'objectif n° 16, les dépenses dans le domaine de la justice (en part de l'aide publique au développement) n'ont pas augmenté<sup>15</sup>.

### III. Appui du PNUD à l'accès à la justice

10. Comme l'indique l'évaluation, il est généralement établi que le PNUD est un fournisseur essentiel d'aide internationale au développement dans le secteur de la justice. L'accès à la justice a été intégré aux plans stratégiques du PNUD pour 2018-2022 et 2022-2025, où il est mesuré au titre du cadre intégré de résultats. Le plan récent établit une réponse à l'accès à la justice en tant qu'objectif et facteur de développement dans le contexte de défis complexes et multidimensionnels. Il porte principalement sur le renforcement de la participation des personnes et leur capacité à agir, et sur le respect des droits humains pour une gouvernance efficace<sup>16</sup>. Pour ce qui est des interventions programmatiques précises, le PNUD aide les institutions et la société civile à se développer avec efficacité, réactivité et intégrité afin de favoriser les besoins des populations en matière d'accès à la justice<sup>17</sup>.

11. Dans son Plan stratégique 2022-2025, le PNUD réaffirme sa détermination à appuyer les États Membres dans leurs efforts visant à respecter et à remplir leurs obligations relatives aux droits humains et leurs engagements au titre du droit international ; il s'agit à la fois d'une activité opérationnelle en faveur du développement et d'un outil indispensable pour donner corps à l'engagement de ne laisser personne de côté, conformément à l'examen quadriennal complet. Ce travail favorise l'état de droit et l'accès à la justice. L'édification de systèmes nationaux de défense des droits humains qui réagissent aux besoins des détenteurs de droits et aident les autorités responsables à honorer leurs obligations permet de renforcer le principe de responsabilité, de favoriser la non-discrimination et de consolider les recours afin que les victimes de violations des droits humains obtiennent réparation, ce qui revient à favoriser l'accès à la justice<sup>18</sup>.

<sup>15</sup> People-Centred Justice for All, 2021.

<sup>16</sup> Voir les paragraphes 10 et 32 à 37 du Plan stratégique du PNUD, septembre 2021, [DP/2021/28](https://undocs.org/DP/2021/28) (undocs.org).

<sup>17</sup> Pour plus de détails, voir le rapport annuel 2021 du Programme mondial, <https://undprolhr2021.org/index.html>. En Somalie, pour renforcer une approche de la justice pilotée au niveau local, le PNUD et ses partenaires ont facilité des discussions communautaires pour définir des mécanismes de justice intégratrice pour plus de 6 300 Somaliens. Au Burkina Faso, au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, des tribunaux mobiles et des services d'aide juridique ont, avec l'appui du PNUD, offert des outils et services d'accès à la justice à plus de 21 000 personnes en 2021. Au Bangladesh, pour répondre aux graves conséquences de la pandémie de COVID-19 dans les prisons, le PNUD a lancé une plateforme de tribunaux virtuels qui a facilité 42 894 demandes de mise en liberté sous caution et 14 911 audiences en ligne. Cette initiative pilotée par le PNUD a permis de renouveler la réflexion sur le sujet et a incité l'État à transformer les tribunaux au moyen des technologies de l'information.

<sup>18</sup> Citons notamment les travaux menés avec plus de 100 institutions nationales des droits humains afin de promouvoir et de protéger ces droits, de renforcer les systèmes nationaux de défense des droits humains et d'œuvrer pour donner suite aux recommandations des mécanismes et processus des Nations Unies en matière de droits humains, tels que l'examen périodique universel (EPU).

12. Depuis 2008, le siège du PNUD a fait évoluer ses capacités dans le domaine de l'état de droit et de l'accès à la justice, passant d'un groupe disparate d'experts techniques à un siège unifié et un réseau d'équipes régionales principalement chargées d'établir une programmation intégrée en faveur de l'état de droit, de la sécurité et des droits humains, qui sont placés au sein du Bureau de gestion des crises du PNUD et qui travaillent en lien étroit avec les unités chargées des politiques et des programmes connexes dans l'ensemble du Réseau mondial pour les politiques du PNUD<sup>19</sup>.

13. En parallèle, le siège du PNUD a mis au point un véhicule programmatique qui fournit un appui financier, technique et stratégique aux bureaux de pays du PNUD afin d'améliorer leur participation à la programmation en matière d'accès à la justice. Le Programme mondial pour l'état de droit et les droits humains est désormais dans sa quatrième phase et vise à améliorer l'apprentissage, la conception des programmes et les possibilités de plaider pour les projets et programmes du PNUD qui favorisent l'accès à la justice dans les descriptifs de programmes de pays concernés<sup>20</sup>. Entre 2015 et 2022, 102 pays ont bénéficié d'un soutien financier qui a eu un effet de catalyseur, 183 millions de dollars ayant été versés aux bureaux de pays. Le Programme mondial permet également de financer et d'amplifier les politiques et le leadership intellectuel dans tous les domaines liés à l'accès à la justice, et de participer aux communautés de pratique en matière de gouvernance<sup>21</sup> ainsi qu'aux réseaux de connaissances pertinents.

14. Au début de la pandémie de COVID-19, le PNUD a utilisé le Programme mondial pour répondre rapidement aux besoins immédiats créés par l'interruption des services de justice, en rédigeant une note d'orientation pour soutenir les interventions des bureaux de pays<sup>22</sup>. Il a commandé un rapport intitulé « Beyond the Pandemic – The Justice Emergency » à l'appui d'une transition vers des approches plus efficaces, systémiques, intégrées et à dimension humaine afin de lutter contre les causes profondes des inégalités et de favoriser un nouveau contrat social, conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général des Nations Unies dans son Programme commun et dans sa vision de l'état de droit à paraître<sup>23</sup>.

15. Depuis 2012, le PNUD s'est systématiquement concentré sur l'appui au système de développement des Nations Unies (SDNU) pour l'aide coordonnée à l'état de droit (y compris l'accès à la justice) dans les situations de crise et de fragilité. Par l'intermédiaire de la Cellule mondiale des Nations Unies pour la coordination des questions relatives à l'état de droit, que le PNUD copréside avec le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de paix, le PNUD a fourni un appui à des programmes conjoints relatifs à l'état de droit avec des missions au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. Depuis sa création, la Cellule

---

L'Albanie, par exemple, a utilisé ce processus pour soutenir les femmes victimes de discrimination tandis qu'en Sierra Leone, l'EPU a été utilisé pour contribuer à l'abolition de la peine de mort.

<sup>19</sup> Le Centre d'Oslo pour la gouvernance dispose de capacités connexes (données et recherche) en faveur du soutien à l'accès à la justice. Les équipes du PNUD chargées de la gouvernance, de la santé, du genre et du numérique apportent toutes des contributions importantes pour permettre la création de cadres juridiques de l'accès à la justice.

<sup>20</sup> On trouvera plus d'informations dans les rapports annuels du Programme mondial du PNUD pour 2017 (<https://www.undp.org/publications/rule-law-annual-report-2017>), 2018 (<https://rolhr.undp.org/content/ruleoflaw/en/home/2018.html>), 2019 (<https://www.undp.org/rolhr/publications/2019-annual-report-rule-law-and-human-rights>), 2020 (<https://www.undp.org/rolhr/publications/2020-annual-report-rule-law-and-human-rights>) et 2021 (<https://undprolhr2021.org/index.html>).

<sup>21</sup> Voir <https://www.sparkblue.org/cops-public>.

<sup>22</sup> Ensuring Access to Justice in the Context of COVID-19, note d'orientation, PNUD et ONUDC, mai 2020.

<sup>23</sup> Voir <https://www.undp.org/publications/beyond-pandemic-justice-emergency>, juin 2022.

mondiale de coordination a fortement augmenté le niveau de coopération et de travaux conjoints sous différents formats entre le PNUD, les missions des Nations Unies et d'autres missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales. Du fait de la réduction des missions de maintien de la paix des Nations Unies et de la multiplication des missions politiques spéciales dotées d'un mandat en matière judiciaire et pénitentiaire, la Cellule mondiale pour la coordination des questions relatives à l'état de droit a permis au PNUD d'intensifier les efforts de coordination en Gambie, en Somalie et au Soudan.

16. En 2019 et en 2020, le PNUD, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en partenariat avec des acteurs de la société civile, ont été le fer de lance des efforts visant à introduire un indicateur « à dimension humaine », 16.3.3, au cadre des objectifs de développement durable. Le PNUD, l'OCDE et l'ONUDC ont préparé la communication pour l'examen global 2020 du cadre mondial des indicateurs relatifs aux objectifs par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et ont élaboré des métadonnées. Depuis son inclusion dans le cadre, le PNUD a piloté la mise au point méthodologique de l'indicateur tel qu'il figure dans l'enquête sur l'objectif n° 16, en aidant les pays à se familiariser avec l'indicateur, à mieux le comprendre et à bâtir une plateforme de communication d'informations pour les pays. Le PNUD est en pointe en matière de collecte de données et entretient des relations permanentes avec 100 bureaux nationaux de statistique afin d'atteindre cet objectif.

17. Le PNUD appuie les États membres dans le domaine de la « justice à dimension humaine » et est un participant actif à l'Équipe spéciale Justice créée suite à la publication du rapport *Justice pour tous* et aux déclarations ministérielles connexes. Il a contribué aux discussions menées par l'Équipe spéciale Justice (et aux efforts correspondants des pionniers pour l'objectif de développement durable n° 16) ainsi qu'aux travaux qui ont conduit à la création de la Coalition d'action pour la justice. Il copilote actuellement l'élaboration de messages relatifs à une justice à dimension humaine dans le cadre du plan d'action de la Coalition d'action pour la justice. Il est également membre de l'Alliance ibéro-américaine pour l'accès à la justice afin d'accélérer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 16.3 en privilégiant les données et l'innovation, ainsi que la promotion d'un cadre normatif régional pour l'accès à la justice qui soit fondé sur des modèles judiciaires à dimension humaine<sup>24</sup>.

18. Le PNUD appuie les processus de justice transitionnelle dans plusieurs pays depuis plus d'une décennie, en insistant particulièrement sur la promotion d'approches à dimension humaine et axées sur le développement. Il travaille dans des contextes complexes et des crises prolongées, en nouant des partenariats stratégiques (Fonds pour la consolidation de la paix, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Centre international pour la justice transitionnelle) et dialogue avec les donateurs et les acteurs de la coopération internationale. Il est un collaborateur stratégique en vue de l'élaboration de la Note d'orientation du Secrétaire général sur la justice transitionnelle afin que l'ONU favorise le rôle préventif de la justice transitionnelle. L'implication du PNUD en matière de justice transitionnelle a permis d'obtenir un soutien en faveur de projets de plus grande ampleur dans le domaine de l'accès à la justice, en fonction des besoins de complémentarité entre les acteurs nationaux judiciaires et non judiciaires, les acteurs étatiques et non étatiques, et les systèmes nationaux et internationaux dans la

<sup>24</sup> Voir <https://www.justice.sdg16.plus/ibero-american-alliance>.

lutte contre l'impunité dans des lieux tels que la Colombie, la République centrafricaine et la Gambie<sup>25</sup>.

19. Le PNUD apporte un appui positif à l'élargissement de l'accès à la justice au moyen d'initiatives de numérisation, ce travail s'étant accéléré pendant la pandémie de COVID-19 grâce à la cartographie mondiale de la justice en ligne et à un rapport établissant un cadre pour la « justice en ligne » du PNUD qui est compatible avec la stratégie numérique du secteur privé et avec le principe consistant à ne laisser personne de côté. La demande et le soutien direct aux pays ont augmenté dans de nombreux endroits, comme l'État de Palestine<sup>26</sup>.

20. Le PNUD, le HCDH et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont conjointement plaidé en faveur de programmes d'action mondiaux en lien avec le droit à un environnement propre, sain et durable, et de l'Appel à l'action en faveur des droits humains du Secrétaire général des Nations Unies, dans le cadre duquel le PNUD copilote les travaux thématiques du système de développement des Nations Unies en la matière. Avec ses partenaires, le PNUD a détaillé le droit à bâtir des environnements propres, sains et durables dans une note d'information. Compte tenu de la demande croissante provenant des bureaux de pays du PNUD et de la reconnaissance du droit à un environnement sain, le PNUD a également finalisé une stratégie mondiale pour la justice environnementale et une note d'orientation destinée à appuyer la programmation des bureaux de pays, en faisant de l'amélioration de l'accès à la justice et de la démarginalisation par le droit en lien avec l'environnement et les changements climatiques un élément central de cette approche stratégique.

21. Le PNUD met en œuvre une approche intégrale pour favoriser l'accès à la justice des femmes et des filles, en particulier les survivantes d'actes de violence dans les situations de crise et de fragilité. Conscient que les femmes – en particulier les responsables politiques, les défenseuses des droits humains, les militantes, les

<sup>25</sup> En Colombie, suite aux Accords de paix de 2016 entre le Gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), le PNUD a apporté un appui stratégique aux trois composantes du système de justice transitionnelle (la Commission Vérité, la Juridiction spéciale pour la paix et l'Unité de recherche des personnes disparues) qui a permis de coordonner le processus avec les stratégies de développement nationales et locales en cours, et de faciliter l'accès à la justice et à la vérité pour plus de 306 000 Colombiens. En République centrafricaine, dans le cadre de sa compétence relative au projet sur l'état de droit, le PNUD met en relation tous les partenaires et donateurs nationaux et internationaux afin de coordonner l'aide et le financement d'un appui complet à la justice transitionnelle, en facilitant les partenariats et la complémentarité entre le Cour pénale spéciale, la Commission Vérité, les tribunaux ordinaires, les fournisseurs d'aide juridique émanant de la société civile et les institutions chargées de la sécurité. De même en Gambie, le PNUD, en collaboration avec le HCDH et le Fonds pour la consolidation de la paix, a appuyé la Commission Vérité, Réconciliation et Réparations, la Commission nationale des droits humains et les personnes ayant survécu à des violations des droits humains afin de collaborer à l'établissement de mécanismes nationaux de justice transitionnelle et de défense des droits humains de manière participative et inclusive. Ce partenariat a été essentiel pour permettre aux organisations de la société civile – en particulier les associations de victimes, de femmes et les groupes de jeunes – de participer au processus national de justice transitionnelle.

<sup>26</sup> L'Équipe chargée de l'état de droit, de la sécurité et des droits humains (ROLSHR) a apporté son appui technique aux initiatives les plus récentes dans ce domaine (en 2021, cinq formations à la justice en ligne ont mobilisé plus de 40 bureaux de pays du PNUD) et travaille en lien étroit avec le Bureau chargé de la numérisation pour rédiger une note d'orientation sur l'état de droit et la numérisation, et pour recenser les capacités d'appui en faveur d'une programmation efficace et durable. Dans l'État de Palestine, par exemple, le PNUD a appuyé l'élaboration de Mizan II, un système de gestion des tribunaux qui n'en a pas seulement amélioré l'efficacité mais a aussi renforcé l'accès à la justice pour les personnes impliquées dans des affaires pénales et civiles, accéléré le traitement des litiges et réduit leurs coûts, et accru la transparence des décisions judiciaires tout en offrant davantage de possibilités d'améliorer le système et de réformer le droit afin de mieux répondre aux besoins des gens dans ce contexte politique et juridique particulier.

groupes féministes, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes (LGBTQI+) et les jeunes femmes – connaissent des formes généralisées et croissantes de violence, le PNUD travaille dans 90 pays pour mettre fin aux violences sexistes dans le cadre de l’Initiative Spotlight et de la Plateforme pour la justice de genre. Le PNUD, ONU-Femmes et 20 partenaires apportent aux femmes des réponses judiciaires complètes, intersectionnelles, interinstitutions et à dimension humaine tandis que le PNUD favorise la présence de femmes aux fonctions dirigeantes dans les secteurs de la justice et de la sécurité et dans les parlements, aux côtés du FNUAP et de la Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale (CESAO), afin de lutter contre les cadres discriminatoires. L’appui apporté à l’Équipe d’experts de l’état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit a contribué aux efforts déployés par la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et a notamment pris la forme d’un appui à l’obligation de rendre compte et aux efforts spécifiques consentis en matière de poursuites dans des pays tels que la Guinée, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo.

22. Compte tenu de l’importance de la justice civile, comme l’illustre le nouvel indicateur 16.3.3 des ODD, et du caractère transversal de la justice civile en tant que pilier des droits et prérogatives sur lesquels reposent l’ensemble des ODD, le PNUD aide les systèmes, les institutions et les mécanismes à rendre la justice civile en matière d’emploi, de relations familiales, de soins de santé, de logement, de droits fonciers et de propriété, d’identité légale, de possibilités économiques et de protection sociale. Dans le sillage de l’offre en cas de crise proposée par le PNUD, l’organisation renforce la justice civile en tant que stratégie préventive afin d’éviter et d’atténuer les crises et les situations de fragilité. Un exercice de cartographie conduit en 2022 a permis de recenser plus de 30 bureaux de pays qui conduisent plus de 70 projets axés sur la justice civile. Les enseignements et les nouvelles bonnes pratiques qui en découlent seront publiés en 2023. Une note de synthèse présentant l’engagement du PNUD en faveur de la justice civile est en cours d’élaboration et contribuera aux efforts mondiaux de plaidoyer qui sont consentis dans le cadre de la Coalition d’action pour la justice afin d’ériger la justice civile en pilier central d’une approche à dimension humaine de la justice.

23. Dans le cadre des efforts qu’il déploie pour renforcer l’état de droit, le PNUD investit dans l’utilisation des technologies numériques afin de développer et de transformer les systèmes judiciaires étatiques et formels, ainsi que les institutions chargées d’améliorer l’accessibilité, l’efficacité, la transparence et la responsabilité. Le PNUD reconnaît l’importance des systèmes judiciaires coutumiers et informels, y compris les mécanismes alternatifs de règlement des différends tels que la médiation et la justice réparatrice, et leur capacité à améliorer l’accès à la justice pour tous – en particulier les plus défavorisés. Il a appuyé les systèmes coutumiers et informels nationaux dans l’intention déterminée de parvenir à des décisions et processus judiciaires équitables, adaptés aux circonstances, conformes aux normes internationales des droits humains et qui tiennent dûment compte des droits des femmes<sup>27</sup>.

<sup>27</sup> Pour des exemples de pays particuliers, voir i) les mécanismes alternatifs de règlement des différends en Somalie : la communication non violente dans les centres alternatifs de règlement des différends (undp.org) et les dialogues de proximité pour discuter des problèmes relatifs à la justice et à la sécurité ; les dialogues de proximité en faveur de la justice (undp.org) ; ii) Mali : le soutien aux commissions foncières afin de régler les différends au niveau local : le PNUD appuie la redynamisation des commissions foncières pour contribuer à une gestion apaisée et durable du foncier agricole (undp.org); iii) Malawi – les travaux avec les chefs traditionnels sur la justice de genre : Au Malawi, les autorités traditionnelles aident à éliminer le mariage des enfants et à

24. Lancé en juin 2022, le CoLab Justice Futures du PNUD est un mécanisme destiné à améliorer l'apprentissage pour favoriser une programmation et un soutien aux politiques plus intégrés, innovants et adaptatifs. Le CoLab permet de nourrir un dialogue stratégique entre les équipes de pays, régionales et mondiales ainsi que dans différentes disciplines, sur la programmation en matière de justice civile, l'état de droit et les aspects liés aux droits humains et au développement dans les situations de déplacement interne, en impliquant les acteurs non étatiques de la justice et de la sécurité dans des contextes hybrides, et en soutenant les défenseurs de l'environnement et des droits humains. Le CoLab travaille en lien étroit avec le Pôle mondial de connaissances du PNUD, l'Unité chargée de l'innovation stratégique et les laboratoires d'accélération afin parvenir à la programmation de la justice qui soit innovante et fondée sur des données probantes.

25. L'accès à la justice pour les populations déplacées est l'un des principaux domaines de collaboration entre le PNUD et le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) depuis 2017. Des initiatives conjointes lancées dans plus de 25 pays apportent un appui à l'aide juridique aux réfugiés et aux membres des communautés d'accueil, ainsi qu'aux tribunaux mobiles dans les camps de réfugiés. Les efforts visant à renforcer les partenariats stratégiques se sont intensifiés en 2022.

26. L'appui du PNUD aux institutions nationales des droits humains dans le cadre d'un partenariat stratégique visant à les appuyer, que le PNUD a noué avec le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme et l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits humains, qui a été renforcé depuis 2017 et dont le Programme mondial constitue le véhicule opérationnel, offrant une plateforme qui permet d'apporter un soutien à l'échelle du système des Nations Unies aux institutions nationales des droits humains, qui sont des organes indispensables pour favoriser l'accès à la justice et l'obligation de rendre compte au niveau national. En outre, le PNUD appuie la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les recours pour les victimes de mauvais traitements, et il le fait en renforçant les capacités des institutions nationales des droits humains et des tribunaux nationaux afin qu'ils constituent des mécanismes efficaces de dépôt et de traitement des plaintes. De surcroît, le PNUD investit dans l'appui et la protection en faveur des défenseurs des droits humains afin que les victimes obtiennent justice<sup>28</sup>.

## IV. Recommandations

**Recommandation 1. Le PNUD accepte qu'il devrait accroître son investissement et renforcer sa proposition de valeur en matière d'accès à la justice au niveau national, sur la base d'analyses complètes des besoins judiciaires des institutions et des populations. Il devrait travailler en partenariat étroit avec d'autres acteurs pour intensifier la mobilisation des acteurs politiques aux niveaux les**

---

rescolariser les filles (undp.org); iv) Bolivie : le soutien au système de justice autochtone : El Fortalecimiento de la Justicia Indígena Originario Campesina, Programa De Las Naciones Unidas Para El Desarrollo (undp.org) ; et v) Tribunaux de village au Bangladesh : Accueil – Projet Activating Village Courts in Bangladesh.

<sup>28</sup> Une boîte à outils en ligne intitulée « Routes to Remedies », contenant des lignes directrices détaillées, étape par étape, et indiquant où trouver une protection nationale et internationale contre le harcèlement a été mise à disposition à ces fins dans sept pays d'Asie et sera publiée en recueil pour les défenseurs dans d'autres pays. Le PNUD octroie également des dons aux ONG qui fournissent des conseils juridiques aux victimes de mauvais traitements en entreprise et appuie la rédaction de lois pour lutter contre les procès stratégiques contre la participation publique (SLAPP), souvent intentés pour décourager les lanceurs d'alerte d'informer le public des violations des normes des droits humains que commettent les entreprises.

**plus élevés en faveur d'un égal accès de tous à la justice, y compris la justice transitionnelle.**

27. Le PNUD accepte les conclusions de la recommandation 1 selon lesquelles il doit accroître son investissement et renforcer sa proposition de valeur en matière d'accès à la justice au niveau national, sur la base d'analyses complètes des besoins judiciaires des institutions et des populations.

28. Conscient de la complexité et des limites des ressources mondiales et nationales qu'il faut mobiliser pour appuyer l'accès à la justice, en particulier dans les situations politiques complexes, le PNUD s'emploiera à enrichir ses documents d'orientation pour façonner sa proposition de valeur et élargir la base de ressources en faveur de l'accès à la justice dans les pays partenaires, en rédigeant une note d'orientation actualisée sur la programmation en matière d'accès à la justice. Il élargira la portée et augmentera le nombre des projets relatifs à l'accès à la justice et investira dans le suivi, l'évaluation et l'apprentissage afin d'améliorer les résultats obtenus au niveau des bureaux de pays.

29. Le PNUD convient qu'il devrait approfondir son dialogue avec les opérations de paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies, ainsi qu'avec le Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD). En s'appuyant sur les résultats obtenus par les coordonnateurs mondiaux pour les questions relatives à l'état de droit au cours des dix dernières années, il augmentera les capacités et les ressources allouées à la promotion de la cohérence de l'ONU en matière d'aide à l'état de droit avec les secrétariats de l'ONUDC, du HCDH, d'ONU-Femmes et du HCR, afin d'encourager une participation conjointe et de renforcer les liens futurs entre les aspects politiques, techniques et liés au développement de l'appui à la justice.

**Recommandation 2. Le PNUD accepte qu'il faut développer des approches de la justice à dimension humaine lorsqu'il s'agit du développement institutionnel.**

30. Le PNUD accepte la recommandation. Il reconnaît qu'il faut développer des approches de la justice à dimension humaine, en particulier lorsqu'il s'agit du développement institutionnel, au moyen d'une note d'orientation dédiée sur les « approches à dimension humaine » et des travaux que le Pôle de connaissances et le CoLab Justice doivent accomplir pour promouvoir les approches par portefeuille et par système du secteur de la justice, ainsi que le recours stratégique à la justice en ligne et aux technologies numériques pour parvenir à une transformation constructive de la justice afin qu'elle réponde aux besoins judiciaires de tous. Le Programme mondial pour l'état de droit établira un système renforcé de suivi, d'évaluation et d'apprentissage afin d'améliorer le suivi des approches à dimension humaine dans l'ensemble des programmes du PNUD. Avec le soutien des principales parties prenantes, le PNUD intensifie le partenariat tripartite conjoint avec le système des Nations Unies afin d'appuyer les institutions nationales des droits humains dans toutes les régions concernées.

**Recommandation 3. Le PNUD accepte la recommandation tendant à amplifier et à approfondir ses travaux, y compris par des mécanismes alternatifs de règlement des différends dans lesquels des mécanismes judiciaires non étatiques proposent des réponses fiables aux problèmes des gens.**

31. Le PNUD reconnaît depuis longtemps l'importance des systèmes judiciaires coutumiers et informels, y compris les mécanismes alternatifs de règlement des différends tels que la médiation et la justice réparatrice, ainsi que leur capacité à faire progresser l'accès à la justice pour tous, en particulier les plus défavorisés. Il souligne qu'il existe parfois des raisons de ne pas recourir à la justice coutumière et informelle, à la lumière des principes des droits humains, du paysage politique et de la nécessité d'adopter une approche consistant à ne pas nuire. La note d'orientation sur l'accès à

la justice reposera sur une approche axée sur les personnes au titre de la recommandation 1, et le CoLab Justice, le Pôle de connaissances et le Programme mondial du PNUD pour l'état de droit et les droits humains en feront la promotion.

32. Depuis 2021, le PNUD a contribué activement au Groupe de travail sur la justice coutumière et informelle, une alliance mondiale qui promeut le dialogue avec les systèmes de justice coutumière et informelle afin de faire avancer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 et qui a récemment été approuvée par la Coalition d'action pour la justice. Cette initiative conjointe de plaidoyer prend notamment la forme d'importants exercices de recherche et d'apprentissage qui fourniront un aperçu des bonnes pratiques et des modèles, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions d'action afin de mobiliser la justice coutumière et informelle et, au niveau programmatique, d'encourager et d'accroître l'implication des systèmes judiciaires non étatiques et des mécanismes alternatifs.

**Recommandation 4. Le PNUD accepte la proposition tendant à promouvoir l'intégration entre la programmation en matière de justice et d'autres domaines de travail, y compris l'appui dans les domaines de la sécurité et de la consolidation de la paix, de la fourniture de services publics, de la protection sociale, et de l'environnement et des changements climatiques.**

33. Dans tous les domaines d'action du PNUD, la conception des programmes peut être améliorée et l'accès à la justice peut être renforcé en incluant des solutions efficaces de recours pour les personnes affectées. Le PNUD accroîtra l'aide à la protection individuelle des personnes sans preuve d'identité légale du fait de l'absence de systèmes d'enregistrement et/ou de justificatifs d'identité, de certificats de propriété ou de sécurité de l'emploi. Il consacrera des ressources à la promotion de la justice environnementale et des droits humains et garantira les capacités nécessaires pour contribuer à la prise en compte de la justice et des droits humains dans tous les domaines d'action relevant de sa compétence. La nouvelle approche par portefeuille et par système que le PNUD élabore permettra de promouvoir et de faciliter les approches intégrées aux niveaux mondial, régional et national dans les projets et programmes en matière de justice, de sécurité, de consolidation de la paix, de fourniture de services publics, de protection sociale, d'environnement et de changements climatiques.

**Recommandation 5. Le PNUD accepte qu'il faut investir dans l'amélioration des systèmes de données, de suivi et d'évaluation de la justice pour ses programmes en matière de justice.**

34. Le PNUD met sur pied une cellule de suivi, d'évaluation et d'apprentissage auprès de l'équipe chargée de l'état de droit, de la sécurité et des droits humains. Cette nouvelle cellule aidera les bureaux de pays, les centres régionaux et les partenaires à mettre au point et à appliquer des méthodes et outils de suivi, d'évaluation et d'apprentissage afin de renforcer le partage de connaissances et la gestion axée sur les résultats des programmes en matière de justice. Les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience seront recensés et partagés avec le personnel du PNUD, les partenaires et les praticiens, y compris dans le cadre de collaborations avec le pôle mondial de connaissances du PNUD, les communautés de pratique et les équipes chargées de l'innovation.

**Recommandation 6. Le PNUD accepte la recommandation tendant à fournir un appui différencié à l'accès à la justice des personnes et des groupes qui risquent d'être laissés de côté, en s'attaquant aux causes profondes de l'exclusion et aux raisons expliquant pourquoi les taux d'abandon restent à des niveaux élevés quand il s'agit d'obtenir la justice.**

35. Le PNUD devrait investir dans des données judiciaires plus abondantes et de meilleure qualité, et renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation de son programme en matière de justice, et l'équipe chargée de l'état de droit, de la sécurité et des droits humains prendra des mesures résolues pour mieux faire connaître le nouveau marqueur de projet relatif aux droits humains et la mise en œuvre systématique des approches consistant à ne laisser personne de côté (voir l'évaluation) dans le cadre de son appui aux politiques et aux programmes. Une priorité spécifique concernant l'accès à la justice des femmes pour les personnes déplacées sera ajoutée à la note d'orientation qui sera diffusée dans tous les réseaux d'apprentissage et dans des partenariats stratégiques actifs. Le PNUD prendra également des mesures actives pour intégrer une priorité relative à la lutte contre le racisme et les discriminations dans toutes ses initiatives, et prendra des mesures pour tirer parti de la recommandation du Conseiller principal sur la lutte contre le racisme.

**Recommandation 7. Le PNUD accepte qu'il faut approfondir son appui à la justice en ligne, en renforçant l'efficacité et la qualité des processus judiciaires tout en étant attentif aux inégalités numériques croissantes et à la protection des données.**

36. Le PNUD a mis au point une série de supports de connaissance sur la justice en ligne ainsi qu'un module de formation afin de mobiliser son expertise et son appui aux bureaux de pays pour contribuer aux évolutions dans les domaines de l'état de droit et de la justice. Il fournira un appui stratégique et technique aux acteurs des bureaux de pays qui participent à l'élaboration de projets de justice en ligne et finalisera une note d'information sur les enseignements tirés de la gestion des affaires.

37. L'équipe chargée de l'état de droit et le Bureau chargé du numérique travaillent à des mesures sur l'accès à la justice inclusif et à dimension humaine, en s'appuyant sur les valeurs du PNUD, les résultats obtenus et la forte demande émanant des parties prenantes. Des capacités internes sont mises sur pied pour renforcer l'adoption des normes numériques du PNUD, et pour appuyer activement la planification et la conception des technologies de gouvernance, l'appui technique, les données probantes et les capacités en matière d'infrastructures numériques publiques qui soient inclusives, sûres et interopérables au service de l'accès à la justice.

38. Le PNUD consolide les enseignements tirés de l'expérience avec le Bureau chargé du numérique pour recenser les technologies réutilisables afin de rationaliser et de généraliser une approche par produit, en offrant aux pays des solutions éprouvées et généralisables au service d'une transformation numérique inclusive et fondée sur les droits.

39. En outre, le PNUD étoffe sa liste de consultants qui exercent au croisement de la justice et de la numérisation afin de créer un vivier d'experts pour appuyer la mise en œuvre et le suivi des programmes au niveau national.

#### **Appui futur du PNUD à l'accès à la justice**

40. Le PNUD continuera de faire de l'accès à la justice une priorité dans le contexte de l'état de droit et des droits humains tout en actualisant et en remaniant l'approche adoptée dans le cadre des « approches à dimension humaine », la programmation éclairée par la situation politique et l'appui aux bureaux de pays afin d'intégrer l'accès à la justice dans leurs champs de compétences.

41. Le PNUD entend accroître les capacités à travailler dans les domaines de la justice environnementale, de la justice de genre et de la justice en ligne/numérisation, déterminer comment généraliser les engagements en faveur des droits humains dans tous les domaines des politiques et programmes, et faire évoluer son offre

programmatique pour contribuer aux causes de la lutte contre le racisme et contre les discriminations.

42. Toutes les activités du PNUD dépendent de la disponibilité des ressources et les contraintes de financement constituent un obstacle concret à l'augmentation des capacités techniques et à l'investissement dans les programmes d'accès à la justice au niveau des pays. L'engagement des donateurs et la flexibilité sont deux éléments indispensables au succès du PNUD.

## Principales recommandations et réponse de l'administration du PNUD

**Recommandation 1.** Le PNUD devrait accroître son investissement et renforcer sa proposition de valeur en matière d'accès à la justice au niveau national, sur la base d'analyses complètes des besoins judiciaires des institutions et des populations. Il devrait travailler en partenariat étroit avec d'autres acteurs pour intensifier la mobilisation des acteurs politiques aux niveaux les plus élevés en faveur d'un égal accès de tous à la justice, y compris la justice transitionnelle.

**Réponse de l'administration :** le PNUD accepte la recommandation 1 selon laquelle il devrait accroître son investissement et renforcer sa proposition de valeur en matière d'accès à la justice au niveau national, sur la base d'analyses complètes des besoins judiciaires des institutions et des populations.

Conscient de la complexité et des limites des ressources mondiales et nationales qu'il faut mobiliser pour appuyer l'accès à la justice, ainsi que de la complexité des situations politiques, le PNUD s'emploiera à enrichir ses documents d'orientation pour façonner sa proposition de valeur et à élargir la base de ressources en faveur de l'accès à la justice dans les pays partenaires. En rédigeant une note d'orientation actualisée sur la programmation en matière d'accès à la justice, le PNUD entend élargir le champ des projets sur l'accès à la justice et augmenter leur nombre, mais aussi investir dans le suivi, l'évaluation et l'apprentissage pour accompagner et favoriser les résultats obtenus au niveau des bureaux de pays.

Le PNUD convient qu'il devrait approfondir son dialogue avec les opérations de paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies, ainsi qu'avec le BCAD. En s'appuyant sur les résultats obtenus par les coordonnateurs mondiaux pour les questions relatives à l'état de droit au cours des dix dernières années, il augmentera ses capacités et les ressources allouées à la promotion de la cohérence de l'aide à l'état de droit au sein du Secrétariat de l'ONU (par exemple avec l'ONUDD, le HCDH, ONU-Femmes, le HCR) afin d'encourager une participation conjointe et de renforcer les liens futurs entre les aspects politiques, techniques et liés au développement de son appui à la justice.

Principale(s) mesure(s)	Date d'achèvement	Unité(s) responsable(s)	Suivi*	
			État	Observations
Rédiger des documents d'orientation des programmes pour une approche à dimension humaine de l'accès à la justice (actualisation de la note sur les pratiques relatives à l'accès à la justice de 2004), en accordant une attention particulière aux questions telles que la justice de genre et les personnes déplacées.	4T 2023 (note d'orientation) 2024 (justice de genre et personnes déplacées)	Équipe chargée de l'état de droit, de la sécurité et des droits de l'homme (ROLSHR) Bureau de gestion des crises du PNUD		
Identifier ou allouer des ressources en faveur des capacités de coordination du coordonnateur mondial pour les questions relatives à l'état de droit au siège du PNUD afin de renforcer le dialogue et d'améliorer la coordination dans le domaine de l'accès à la justice.	4T 2023	Bureau de gestion des crises du PNUD		

**Recommandation 2.** Les programmes du PNUD devraient faire la transition vers une justice à dimension humaine, notamment en matière de développement institutionnel. Au-delà de la poursuite de l'appui à l'institutionnalisation de l'aide juridique, le PNUD devrait améliorer la priorité qu'il accorde dans ses programmes à l'équité, à la qualité et au suivi des processus judiciaires, et au cœur de l'accès à la justice, qui donne aux personnes les moyens de résoudre et de prévenir les problèmes de justice.

**Réponse de l'administration :** le PNUD accepte la recommandation. Il reconnaît qu'il faut développer des approches de la justice à dimension humaine, surtout lorsqu'il s'agit de développement institutionnel. Grâce à une note d'orientation spécifique sur les « approches à dimension humaine », aux travaux du Pôle de connaissances et du CoLab Justice visant à promouvoir une approche par portefeuille et par système du secteur de la justice, et au recours stratégique à la justice en ligne et aux technologies numériques pour parvenir à une transformation constructive de la justice afin qu'elle réponde aux besoins judiciaires de tous, le Programme mondial pour l'état de droit établira un système renforcé de suivi, d'évaluation et d'apprentissage afin d'améliorer le suivi des approches à dimension humaine dans l'ensemble des programmes du PNUD. (Note :

**les recommandations 2 et 5 contiennent des points qui se chevauchent concernant l'introduction/institutionnalisation d'outils de suivi/données pour les institutions judiciaires nationales.)**

2.1 Établir une unité et une stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour promouvoir l'apprentissage et la collaboration en matière de connaissances sur les sujets liés à la justice, dans le cadre de la stratégie de suivi, d'évaluation et d'apprentissage des réseaux chargés de l'état de droit, de la sécurité et des droits humains, y compris les capacités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.	4T 2023	ROLSHR
2.2 Par l'intermédiaire du CoLab Justice et du Pôle de connaissances du PNUD, promouvoir l'apprentissage en faveur d'approches par système et d'une gestion par portefeuille dans le domaine de l'accès à la justice (voir le point 5.3 ci-dessous sur la présentation d'une offre visant à appuyer les institutions judiciaires nationales pour le suivi des processus judiciaires et l'analyse des données)	4T 2023-2024	ROLSHR Pôle de connaissances du PNUD
2.3 Rédiger un document d'orientation présentant l'approche retenue par le PNUD et les grands principes d'une approche à dimension humaine de la justice et de la sécurité.	4T 2023	ROLSHR Bureau de gestion des crises du PNUD
2.4 Tirer parti du rôle du CoLab Justice Futures pour promouvoir et permettre une transition organisationnelle vers des approches à dimension humaine de la justice, y compris par une programmation davantage fondée sur les données et éclairée par des faits probants. Le CoLab soutient et permet des méthodes intégrées et interdisciplinaires de réflexion et de travail, facilite l'échange d'apprentissages, de connaissances et d'expertise, ainsi que l'expérimentation et la généralisation des innovations dans le domaine de la justice.	Continu 2023-2026	ROLSH Communauté de pratique du PNUD en matière de gouvernance (Pôle de connaissances)

**Recommandation 3. Le PNUD devrait amplifier et approfondir ses travaux avec un ensemble plus large d'acteurs, y compris des mécanismes alternatifs de règlement des différends dans lesquels des mécanismes judiciaires non étatiques proposent des réponses fiables aux problèmes des gens.**

**Réponse de l'administration : le PNUD accepte la recommandation 3 selon laquelle il devrait amplifier et approfondir ses travaux avec un ensemble plus large d'acteurs, y compris des mécanismes alternatifs de règlement des différends dans lesquels des mécanismes judiciaires non étatiques proposent des réponses fiables aux problèmes des gens.**

Le PNUD reconnaît depuis longtemps l'importance des systèmes judiciaires coutumiers et informels, y compris les mécanismes alternatifs de règlement des différends tels que la médiation et la justice réparatrice, ainsi que leur capacité à faire progresser l'accès à la justice pour tous, en particulier les plus défavorisés. Il souligne qu'il existe parfois des raisons de ne pas recourir à la justice coutumière et informelle, à la lumière des principes des droits humains, du paysage politique et de la nécessité d'adopter une approche consistant à ne pas nuire. Il approuve néanmoins la conclusion selon laquelle la priorité de son action en matière de justice reste d'appuyer les institutions judiciaires étatiques. Cette priorité sera intégrée dans la note d'orientation sur l'accès à la justice au titre de la recommandation 1.

Inclure un volume spécifique dans la note d'orientation sur l'accès à la justice qui portera principalement sur la justice coutumière et informelle, et intégrer l'apprentissage au sein du CoLab Justice et de la Communauté de pratique en matière de gouvernance. Mobiliser les unités compétentes pour faciliter le dialogue opérationnel du PNUD avec les acteurs de la justice coutumière et le soutien qu'il leur apporte, à souligner dans la note d'orientation.	2T 2024	ROLSHR
Animer une activité en marge du sommet sur les objectifs de développement durable en partenariat avec le Groupe de travail sur la justice coutumière et informelle et la Coalition	3T	ROLSHR

d'action pour la justice afin de présenter les initiatives de recherche, de recueillir un appui politique et d'encourager les évolutions stratégiques.

**Recommandation 4. Le PNUD devrait promouvoir davantage d'intégration et de synergies entre ses programmes dans le domaine de la justice et d'autres domaines de travail, y compris son appui en matière de sécurité et de consolidation de la paix, de fourniture de services publics, de protection sociale ainsi que d'environnement et de changements climatiques. Dans tous les domaines d'action du PNUD, la conception des programmes peut être améliorée et l'accès à la justice peut être renforcé en incluant des solutions efficaces de recours pour les personnes affectées. Le PNUD devrait également accroître son soutien à la protection juridique des personnes sans documents d'identité, certificats de propriété ou sécurité de l'emploi.**

**Réponse de l'administration : le PNUD accepte la recommandation 4 selon laquelle il devrait promouvoir davantage d'intégration et de synergies entre ses programmes dans le domaine de la justice et d'autres domaines de travail, y compris son appui en matière de sécurité et de consolidation de la paix, de fourniture de services publics, de protection sociale ainsi que d'environnement et de changements climatiques.**

Dans tous les domaines d'action du PNUD, la conception des programmes peut être améliorée et l'accès à la justice peut être renforcé en incluant des solutions efficaces de recours pour les personnes affectées. Le PNUD renforcera son appui à la protection individuelle des personnes sans documents d'identité, certificats de propriété ou sécurité de l'emploi. Il consacrera des ressources à la promotion de la justice environnementale et des droits humains et garantira les capacités nécessaires pour contribuer à la prise en compte de la justice et des droits de la personne dans tous les domaines d'action relevant de sa compétence. La nouvelle approche par portefeuille et par système que le PNUD conçoit et élabore aux niveaux mondial, régional et national permettra de promouvoir et de faciliter les approches intégrées dans les projets et programmes en matière de justice, de sécurité, de consolidation de la paix, de fourniture de services publics, de protection sociale, d'environnement et de changements climatiques.

Intensifier les efforts de sensibilisation au sein du PNUD et auprès de ses partenaires et identifier les points d'entrée permettant de soutenir les personnes sans identité légale, en recueillant les bonnes pratiques dans les bureaux de pays du PNUD et en organisant des webinaires destinés aux bureaux de pays afin de partager les enseignements tirés de l'expérience.

4T 2024

Gouvernance

Répertorier les capacités du personnel et les fonds permettant de promouvoir et de faire respecter le droit à un environnement sain et l'accès à la justice environnementale grâce à la stratégie relative à la justice environnementale.

4T 2023

ROLSHR  
Équipe chargée de la nature, du climat, de l'énergie et de la gouvernance  
Bureau de gestion des crises

La ROLSHR participera au pôle de connaissances et à la priorité accordée à la gouvernance sur les approches par portefeuille de la programmation de l'Équipe et contribuera à l'axe de travail du Bureau de gestion des crises et du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes visant à « penser et travailler politiquement », coordonné par Conflict Prevention, le Centre d'Oslo pour la gouvernance et le Pôle de connaissances.

2023

ROLSHR  
Pôle de connaissances  
Conflict Prevention  
Centre d'Oslo pour la gouvernance

La ROLSHR appuie le Bureau de gestion des crises et l'administration du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (BPAP) pour déterminer les capacités dont les équipes concernées ont besoin en matière de droits humains et de justice dans le cadre de la stratégie des droits humains (croissance inclusive, financement, etc.).

2023

ROLSHR avec le Bureau de gestion des crises du PNUD et le BPAP

**Recommandation 5. Le PNUD devrait investir dans la multiplication et l'amélioration de données sur la justice à dimension humaine, et renforcer considérablement le suivi et l'évaluation de ses programmes en matière de justice pour cerner le degré auquel les modèles de soutien en vigueur permettent d'accroître l'accès à la justice de ceux pour qui c'est le plus difficile, et de mieux adapter les lignes d'action.**

**Réponse de l'administration : le PNUD accepte la recommandation 5 et devrait investir dans la multiplication et l'amélioration des données sur la justice, et renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation de ses programmes en matière de justice. Il met actuellement sur pied une cellule de suivi, d'évaluation et d'apprentissage auprès de l'équipe chargée de l'état de droit, de la sécurité et des droits humains. Cette nouvelle cellule aidera les bureaux de pays, les centres régionaux et les partenaires à mettre au point et à appliquer des méthodes et outils de suivi, d'évaluation et d'apprentissage afin de renforcer le partage de connaissances et la gestion axée sur les résultats des programmes en matière de justice. Les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience seront recensés et partagés avec le personnel du PNUD, les partenaires et les praticiens, y compris dans le cadre de collaborations avec le pôle mondial de connaissances du PNUD, les communautés de pratique et les équipes chargées de l'innovation.**

5.1 Établir une cellule de suivi, d'évaluation et d'apprentissage au sein de l'équipe chargée de l'état de droit, de la sécurité et des droits humains (voir recommandation 1)	4T 2023	ROLSHR
5.2 Développer le renforcement des capacités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage ainsi que la stratégie de formation pour l'équipe chargée de l'état de droit, de la sécurité et des droits humains	4T 2023	ROLSHR
5.3 Renforcer le partenariat entre le CoLab Justice Futures et les laboratoires d'accélération du PNUD afin de faire progresser l'apprentissage et l'innovation au service d'une justice à dimension humaine, y compris les méthodes et outils de collecte des données pour éclairer la conception des projets, l'apprentissage et l'adaptation, et pour identifier, expérimenter et généraliser les approches innovantes des activités relatives à l'accès à la justice.	4T 2024	ROLSHR et laboratoires d'accélération du PNUD
5.4 Renforcer la collecte des données et la communication d'informations sur l'objectif 16.3.3 avec les coresponsables que sont l'OCDE et l'ONU DC, y compris par la conduite de l'enquête sur la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16.	4T 2024	Gouvernance et Centre d'Oslo pour la gouvernance

**Recommandation 6. Le PNUD devrait fournir un appui différencié à l'accès à la justice des personnes et des groupes qui risquent d'être laissés de côté, en s'attaquant aux causes profondes de l'exclusion et aux raisons expliquant pourquoi les taux d'abandon restent à des niveaux élevés quand il s'agit d'obtenir la justice.**

**Réponse de l'administration : le PNUD accepte la recommandation 6 selon laquelle il devrait fournir un accès plus différencié à l'accès à la justice des personnes et des groupes qui risquent d'être laissés de côté, en s'attaquant aux causes profondes de l'exclusion et aux raisons expliquant pourquoi les taux d'abandon restent à des niveaux élevés quand il s'agit d'obtenir la justice.**

L'équipe chargée de l'état de droit, de la sécurité et des droits humains prendra des mesures résolues pour mieux faire connaître le nouveau marqueur de projet relatif aux droits humains et la mise en œuvre systématique des approches consistant à ne laisser personne de côté (voir l'évaluation du PNUD sur la stratégie visant à ne laisser personne de côté) dans le cadre de son appui aux politiques et aux programmes. Une priorité spécifique concernant l'accès à la justice des femmes pour les personnes déplacées sera ajoutée à la note d'orientation remaniée, et elle sera diffusée dans tous les réseaux d'apprentissage ainsi que grâce à des partenariats stratégiques actifs. Le PNUD prendra également des mesures actives pour intégrer une priorité relative à la lutte contre le racisme et les discriminations dans sa programmation, et prendra des mesures pour donner corps à la recommandation du Conseiller principal sur la lutte contre le racisme.

Mobilisation de ressources afin que la plateforme PNUD/ONU-Femmes pour la justice de genre amplifie son soutien stratégique et intégré aux bureaux de pays, avec en complément une note d'orientation sur l'accès des femmes à la justice en annexe à la note d'orientation (voir recommandation 1).	4T 2024	ROLSHR/unité chargée des questions de genre /Bureau de gestion des crises du PNUD
--	---------	---

		/Bureau des relations extérieures et du plaidoyer
Finalisation d'une note d'orientation spécifique sur la programmation en annexe à la note d'orientation (voir recommandation 1).	2T 2024	ROLSHR
Finalisation du plan d'action pour la mise en œuvre des constatations et des recommandations de l'examen de programme du Conseiller principal sur la lutte contre le racisme.	4T 2023	Bureau de gestion des crises du PNUD et administration du BPAP
Garantir des capacités spécifiques durables au niveau P-4 pour appuyer la programmation en matière de justice de genre dans le cadre du Réseau mondial pour les politiques du PNUD.	4T 2024	Bureau de gestion des crises du PNUD et BPAP

**Recommandation 7. Le PNUD devrait approfondir son appui à la justice en ligne pour renforcer l'efficacité et la qualité des processus judiciaires tout en étant attentif aux risques liés aux inégalités numériques croissantes et à la protection des données.**

**Réponse de l'administration : le PNUD accepte la recommandation 7, déterminant qu'il devrait approfondir son appui à la justice en ligne pour renforcer l'efficacité et la qualité des processus judiciaires, tout en étant attentif aux risques liés aux inégalités numériques croissantes et à la protection des données.**

Comme indiqué ci-dessus, le PNUD a mis au point une série de supports de connaissance sur la justice en ligne ainsi qu'un module de formation afin de mobiliser son expertise et son appui aux bureaux de pays pour contribuer aux évolutions futures. Il adaptera ses capacités spécifiques afin de fournir un appui stratégique et technique aux bureaux de pays qui participent à l'élaboration de projets relatifs à la justice en ligne. Il finalisera une note d'information sur les enseignements tirés de la gestion des affaires.

L'équipe chargée de l'état de droit et le Bureau chargé du numérique ont commencé leurs travaux sur l'accès à la justice inclusif et à dimension humaine, en s'appuyant sur les valeurs du PNUD, les résultats obtenus dans ce domaine et la forte demande émanant des pays. Nous nous dotons de capacités internes non seulement pour renforcer l'adoption des normes numériques du PNUD, mais aussi pour appuyer activement la planification et la conception, afin que les pays aient accès aux technologies, à l'appui technique, aux données probantes et aux capacités, notamment en matière de gouvernance des technologies, pour bâtir des infrastructures publiques numériques inclusives, sûres et interopérables au service de l'accès à la justice.

Nous consolidons les enseignements tirés de l'expérience au Bureau chargé du numérique afin de recenser les éléments d'élaboration de technologies pouvant être réutilisés pour rationaliser et généraliser une approche par produit, en offrant aux pays des solutions éprouvées et généralisables au service d'une transformation numérique inclusive et fondée sur les droits. Nous étoffons également la liste de consultants exerçant au croisement de la justice et du numérique afin de créer un écosystème d'experts pour appuyer la mise en œuvre et le suivi des programmes au niveau national.

Déterminer les capacités durables de niveau P-4 afin de renforcer et de systématiser l'appui aux pays en matière de justice en ligne et de numérisation, en partenariat avec le Bureau chargé du numérique.	4T 2023	Bureau de gestion des crises, ROLSHR, Bureau chargé du numérique
Élaboration d'une note d'information spécifique sur la programmation pour soutenir les projets de gestion numérique des tribunaux/affaires afin d'appuyer les bureaux de pays et d'atténuer les risques.	4T 2023	ROLSHR